L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 30 JUILLET 1888. 61ème Année

Oufour & Dumont.
Propriétaires-Editeurs

Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
LUNDI, 30 JUILLET 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On n'accuse aucun à la semaine, avec les pertes.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$3 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

Guillaume II en Russie.

L'empereur Guillaume II dit—lisons-nous dans le *Journal des Débats*, du 14 juillet—qu'il ira plus tard à Vienne, et sans doute aura-t-il ensuite une entrevue en Italie avec le roi Humbert ; mais c'est au tzar que le jeune souverain fait sa première visite. Une telle marque de déférence donnée au chef d'un empire qui n'est pas l'allié de l'Allemagne a causé tout d'abord quelque surprise. Sans doute, on y peut voir simplement un acte de courtoisie de Guillaume II envers une dynastie parente des Hohenzollern et avec laquelle il est de tradition plus que séculaire dans leur maison d'entretenir des rapports intimes ; peut-être aussi le petit-fils de Guillaume Ier a-t-il en à cœur de déférer au vœu de son grand-père, qui lui recommandait—ce fut une de ses dernières paroles—de ne jamais négliger l'amitié du tzar. Toutefois, il serait imprudent de ne pas envisager ce qu'il peut y avoir de politique dans l'entrevue qui se prépare ; on ne doit jamais oublier, quand il s'agit des relations de l'Allemagne et de la Russie et que l'on tente de les préjuger, quelle part considérable a eue la Russie dans l'œuvre de l'unité allemande, on ne doit pas oublier combien de fois M. de Bismarck a répété au risque même de froisser certains intérêts vivaces, que l'entente avec le tzar devait être la cheville ouvrière de la politique allemande et que la constante préoccupation de sa diplomatie était le rétablissement de l'alliance des trois empires. Si les deux nations se sont rapprochées depuis quelques années, si les gouvernements ont même répondu aux articles d'une presse peut-être indirecte par des représailles économiques, le chancelier est demeuré fidèle dans son opinion. Il a fait l'avoir encouragée à son insu, et l'on peut tenir pour vraisemblable que Guillaume II saisira de l'occasion qui lui sera offerte de chercher à rétablir avec le plus puissant de ses voisins des rapports plus intimes et plus directs.

Quoiqu'il en soit, le tzar Alexandre III est témoin de prétendre le démêler. Dans chaque pays, à la vérité, l'on tient généralement une explication prête ; mais il paraît qu'elle est fondée d'ordinaire sur des désirs et des rêves, vœux, que sur la réalité des choses. Et peut-être, quelque soit le succès de l'entrevue, sera-ce la France qui, de toutes les grandes puissances, se trouve en somme la moins compromise dans ses intérêts en un pareil rapprochement de deux empires. La France en effet n'est toujours attachée à entretenir avec la Russie de bonnes relations. Les deux pays ont des intérêts communs et il n'y a entre eux aucun motif traditionnel à rapprocher les intérêts ; si la dépêche française s'efforce depuis plusieurs années de faciliter en Orient la tâche des russes, ils ont si de même lui rendre à l'occasion des services qu'elle n'oublie pas.

Mais il y a plus encore : en s'alliant entre les deux gouvernements, et la France ne se fait pas d'illusions sur un concours qui pourrait lui manquer au moment décisif ; elle attache le plus haut prix aux sympathies de la Russie, mais elle sait qu'elle doit avant tout compter sur elle-même pour préserver son intégrité, et, grâce à Dieu, les forces de notre pays sont assez solidement reconstituées pour qu'il puisse envisager l'avenir sans forfanterie, certes, mais aussi sans frayeur. Quelques combinaisons que forme dans la diplomatie européenne, quelques rapprochements qu'elle puisse préparer, la France, qui ne s'est pas nourrie de dangereuses espérances, ne pourra que persévérer dans une politique à la fois pacifique et digne.

Si nous examinons la situation des autres grandes puissances, il est facile de constater que le voyage de Guillaume II à Saint-Pétersbourg est bien fait pour éveiller les préoccupations des pays ayant d'autre chef. Vraisemblablement certaines questions y seront traitées, que l'Autriche-Hongrie considère comme absolument vitales et auxquelles il suffit de toucher pour que les différends apparaissent entre les deux empires alliés. On sait en effet quelle étrange situation a l'Autriche-Hongrie en face de l'Allemagne : le prince de Bismarck, après l'avoir élimnée de la Confédération germanique, a tout fait pour la pousser vers l'Orient ; mais, tout en facilitant l'établissement de l'influence autrichienne dans une partie de la péninsule des Balkans, il n'a pas cru devoir empêcher que la Russie y conservât une prépondérance que justifiaient assez, d'ailleurs, des traditions séculaires et des siècles d'immenses sacrifices accomplis ; il a répété maintes fois, dans ses conversations particulières aussi bien qu'à la tribune du Reichstag, même alors que les relations de l'Allemagne avec la Russie paraissaient le plus tendues, et jamais ces déclarations n'ont manqué de faire à Vienne une pénible impression. Aujourd'hui, ce n'est pas en simples déclarations qu'il s'agit peut-être ; si l'empereur et son chancelier sont, ainsi qu'on le pense généralement résolus à rétablir l'ancienne amitié qui unissait les deux empires du Nord, ne s'accomplira-t-elle pas aisément de concessions en retour, qui n'auraient rien de contraire aux principes qu'ont toujours professés et dont l'Autriche-Hongrie seule fera les frais ? On ne saurait méconnaître qu'il y a là de quoi inquiéter des esprits moins chatouilleux même que ne le sont les hommes politiques de Vienne et de Pest, sur l'avenir prochain de cet état, de choses qu'ils se sont déclarés prêts à faire respecter en Bulgarie, fût-ce par la force, au cas où une intervention extérieure le mettrait en danger, et l'on conçoit sans peine que l'opinion publique se soit émue en Autriche-Hongrie, malgré les exhortations fort peu rassurantes de la presse officieuse.

Pour ce qui est de l'Italie, elle a moins de raisons sans doute que l'Autriche-Hongrie d'estimer que ses intérêts immédiats puissent être lésés par l'entrevue de Saint-Pétersbourg ; mais elle n'est pas d'humeur non plus à pousser s'en tenir pour pleinement satisfaite. Depuis que le jeune royaume s'est laissé emporter dans des ambitions méditerranéennes et orientales, il s'est pris pour la France d'une haine toute intellectuelle ; ses ministres ne manquent aucune occasion de marquer leur mauvaise volonté à l'empire en qui discrètement devinent un obstacle à leurs ambitions ; c'est contre la Russie que M. Crispi est parti en guerre pour les Bulgares et que, dans un mouvement oratoire véritablement inattendu, il s'est pu à comparer l'histoire de la principauté à l'histoire de l'Italie elle-même et à lui prédire un avenir également glorieux. Tout cela est, d'ailleurs, d'ordre moins sentimental qu'il ne paraît peut-être, car l'Italie ne saurait oublier que c'est elle qui a pris dans la triple alliance la place qu'y occupait jadis la Russie, et un rapprochement du tzar et de l'empereur d'Allemagne est peu propre à faire apprécier aux Italiens les bienfaits d'une politique dont ils attendent avec tant d'impatience les effets.

Reste une autre puissance qui, si elle n'est pas directement engagée dans la triple alliance, ne s'en est pas moins toujours montrée favorable à cette combinaison, dont la presse n'a jamais manqué de témoigner des égards à l'Allemagne, sauf être toujours parée de retour : l'Angleterre. Nous avons dit quel espoir elle avait fondé sur Frédéric III et quels regrets y a suivis sa mort ; on sait aussi quelle appréhension elle a des sentiments du nouvel empereur. Sans doute l'opinion publique en a accueilli l'avènement avec courtoisie ; elle ne s'est pas plainte trop vivement que le nom de l'Angleterre n'eût pas été prononcé avec celui des autres nations amies de l'Allemagne, dans le discours du Trône de Guillaume II ; si elle a pris parti pour le docteur Mackenzie contre les médecins allemands, elle n'a pas incriminé avec trop d'aigreur la publication des Mémoires qui prétendent l'accabler, et peut-être l'impératrice Victoria avec lui ; à la vérité, ce n'étaient pas là, de la part de l'empereur, des marques d'antipathies dont l'Angleterre eût s'alarmer outre mesure. Mais l'éventualité d'un rapprochement de l'Allemagne avec la Russie est une autre affaire : la Russie est proprement le cauchemar du peuple anglais ; l'ami de la Russie devient nécessairement l'ennemi de l'Angleterre et l'un de ses hommes d'Etat a pu déclarer que l'Egypte était entre l'Angleterre et la France une moindre barrière que les prétendus projets d'alliance franco-russe. Il est aisé d'imaginer de quel cri l'Angleterre envisage l'évolution qui paraît se préparer dans la politique allemande, car elle ne saurait se faire d'illusions : Guillaume II hésiterait peut-être à sacrifier en Orient l'Autriche, son alliée, à la Russie, mais il n'est pas douteux qu'il ne s'embarrasserait guère des intérêts de l'Angleterre ; les Balkans, a-t-on dit, ne valent pas pour l'Allemagne le sang d'un grenadier poméranien ; à plus forte raison l'empire des Indes.

L'entente de l'Allemagne avec la Russie, si, comme on peut le croire, elle est sur le point de se rétablir, troublera donc certainement dans quelques-uns de leurs plus chers intérêts plusieurs des grandes puissances ; si la situation de la France ne doit pas s'en trouver modifiée essentiellement, l'Autriche-Hongrie, au contraire, risque de voir s'amoindrir les bénéfices qu'elle s'apprêtait à recueillir de sa politique orientale ; l'Angleterre craindra davantage pour sa domination en Asie et l'Italie se livrera sans doute à des méditations cruelles sur la vanité des vastes pensées. Au reste, quelque secret chagrin et quelque ennui que doivent ressentir l'Autriche-Hongrie, l'Italie et l'Angleterre, ce serait peut-être une chimère d'imaginer que le système actuel de l'Europe en doive être de sitôt modifié ; les plus mécontents y regarderont à deux fois avant de marquer fûtce de la froideur à leur puissant voisin et il s'accommoderont longtemps encore assurément de leur position d'amis, sacrifiés parfois, mais en somme d'amis de plus fort qu'eux.

LOUISIANE.

Le *Sugar Bowl and Farm Journal*, Nouvelle Ibérie, paroisse Ibérie, du 28 juillet :

Nous donnons plus bas le tableau des orangeries de la partie supérieure de la paroisse Plaquemine, rive ouest, à commencer par l'ancienne habitation Nairn, ayant 30 arpents, face au fleuve, et maintenant divisée entre dix propriétaires, dont à peu près tous cultivent l'oranger.

NOMS						
Edward Dunbar	2				700	1
James Albertson	2				500	
R. M. Dunbar Sr.	4	350	1500		800	
J. V. G. Dunbar	1		400		1000	
Eugene Barker	1		400		1500	
A. H. Dunbar	2½		800		2500	
Bradish Johnson	30				1000	
Miss Adrien Dunbar	3		50		100	
Bartholomé Bingle	3		50		100	
Jules Bingle	3		50		200	
Antoine Barker	4		75			
Val. Dupont A. Bro.	2		50		200	
Pierre Bremond	11	2000	2000		100	
Pierre Lemoine	2	150	150			
Joseph Radmacher	2	150	150			
Eric Escobal	1	100				
Sur Etienne Baily	1	50				
Pierre Lanes	2	300	300		200	
Joseph Calmon	2	150				
Edward Lanes	1	100				
Sur Etienne Baily	1	200				
Mme Emile Dupont	1½	350	150			
Victor Chetwood	1		100			
Pat Lanes	2	375			200	
Mme Stephen M. O'Brien	1		100			
Francois Michel	1		100			
Jeanne Bongan	2	600			150	
Edward Lanes	1	100	100			
Pat Lanes	2	200				
Adrien Lanaux	2	200				
Jean Robertson	1	100	100			
Charles Kelly	1	100	300			
Grant Harvey coll	1	50				
Henry Davis coll	1	50				
Mary Johnston coll	1	50			50	
Edward Butler coll	1	50				
Mme James coll	1	50				
Rachel Thomson coll	1	50				
Jeff Magnan coll	1	125			75	
Grant A Harpell	1	50				
Eugene Nash	1	50				
Mme E. L. Treat	1	50				
Dennis Smith coll	1	50				
Jack Mitchell coll	1½	112			75	
Mme Hypolite LeRiche	1	500			50	
Dr. Eugene Rabas	2	750				
Eugene Andre	2	50			50	
Mme Jules Trigeldhas	1	50			10	
Dick Gordon coll	1	50			13	
Louis Lirette	1	50				
Dr. Eugene Rabas	2½	150				
Joseph Thompson	1	50			50	
Mme Fort Sevalier	1	50			100	
E. Petsch	1	212			150	
Dr. E. Rabas	2	50				
Paul Lirette	2	50	350		150	
Mme Joseph Weber	2	400	150		300	
Anthony Treadaway	1	200	100		150	
Paul Lirette	1	50			50	
Pascal Angelado	1	50				
Mme A. Egnon	3½	450			300	
Dr. Eugene Rabas	2	50				
Prosper Sandrine	1	100	300		250	
Simon Martin	1½	150	400		150	
Dr. Eugene Rabas	2	1000			150	
John G. Grant	4	310	700			
Mme Hypolite LeRiche	1½	1000	1000			
A. Godeaux	2	200	125		300	
N. B. Carmon	1	50			25	
L. A. B. Hays	1	125	200			
Henry Jess, Treadaway	1½	25			25	
D. G. Weed	1½	100			100	
Mme Lucie Roger	1	100			50	
T. Bartholomé Sr.	1	150	400			
T. Bartholomé Jnnr.	1	275	100		150	
Mme Antoine Mengo	1	300	200		20	
H. U. Wemoth	10	2000	1000		6000	
Dr. T. R. Ballows	1	100				
Théophile Lousade	1	50	150			
H. Ripp	1	100				
Jude Livaudais	1	150	550		150	
Mme L. Groleau	2	1200			100	
Jos. Bosch	1	400	300		375	
Wendlan Pfirr	1	10	250			
R. Schessing Chenere	1	700			150	
Wm. & H. Patrick	1	25				
Théophile Lousade	1				50	
S. Douglass Jr	1				50	
Conrad Rios	1	50				
Mme J. Weber	1	10				
J. Wardlaw	1	30	50			
E. Bozard	1	100	300			
H. B. Lutcas	1	50	150			
Sam Baylis, Jr	1	150			47	
Sam Baylis, Sr	1	20	300		500	
Dr. D. R. Fox	1	20	15			
Oak Point Pln	1	50	50			
Concession Pln	1	100				
Belle Chasse Pln	1	200	100			
Fort St Léon Pln	1	15	50			
Totaux		27530	40300		35005	

* Estimé.

† Le Dr. Rabas a vendu toute sa récolte pour $1,300.

—Nous ferons, dans notre prochain numéro, les remarques que nous jugerons nécessaires.

—Dans la paroisse Acadie, la culture du riz donnera, cette année, au moins cent pour cent de plus que les années précédentes.

—Dans les Avoyelles, la récolte du maïs est énorme ; on n'en a jamais fait autant depuis 20 années.

—Sur la Fausse Rivière, la chenille du coton a fait son apparition. On la combat avec le vert de Paris.

—Bonnes récoltes dans la partie supérieure de Pointe-Coupée.

—Dans la paroisse Assomption, il y a eu d'assez grandes différences dans l'état des récoltes — cause, les pluies qui sont tombées en abondance dans certains endroits, qui ont fait défaut dans d'autres. Le riz seul est partout abondant.

—Nous lisons dans l'*Adversier*, paroisse Lafayette :

Nous apprenons que les pasteurs donnent en abondance, cette année. Nous avons, ici, les plus grands de tout l'Etat.

Cette semaine, nous avons eu de la pluie presque tous les jours, dans l'après-midi. Le temps a été très chaud et le thermomètre s'est élevé à 93 degrés. Quelques produits ont été endommagés. Pas trace de chenilles dans la paroisse.

Notre population perd une bonne occasion de se procurer un revenu certain, en négligeant la culture de l'olive. Les Californiens n'ont garde de tomber dans ce défaut. Du jour où ils ont compris qu'ils pourraient faire quelqu'argent avec l'olivier, ils en ont immédiatement planté, surtout dans les régions les plus chaudes. Ils sont d'ailleurs énergiques autant qu'intelligents et cette culture fait chez eux de rapides progrès.

Nous avons en Louisiane une immense quantité de terres propres à cette industrie et nous devrions nous y livrer. Nous ferions vite une rude concurrence à la Californie.

OFFICIEL.

Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane.

Session Régulière de 1888.

No. 64.] LOI

Pour amender et décréter à nouveau la loi No. 25, approuvée le 21 février 1871, intitulée : "Loi pour assurer des *homesteads* aux personnes qui s'établissent de fait sur les terres publiques de l'Etat."

Section 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane. Que toute personne, étant chef de famille, ou qui est arrivée ici à l'âge de vingt-un ans et est citoyen de l'Etat, ou qui a fait sa déclaration pour le devenir, aura droit, à partir du vote de la présente loi, à se faire céder un quart de section, ou une quantité moindre, de terres publiques de l'Etat non autrement affectées, sur lequel elle aura réclamé un droit de préemption, ou qui, au moment de la demande, seront sujettes à la préemption, lequel quart de section ne devra pas être composé de portions distinctes, conformément aux subdivisions légales de terres publiques, et après que le terrain aura été arpenté.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que la personne demandant ainsi le bénéfice de cette loi, devra, après avoir donné un register, nublier qu faire publier sans frais pour l'Etat, dans la localité où la terre est située, son intention de se faire céder la terre en vertu des lois de *homestead* de l'Etat, en donnant une description de la terre dont elle a l'intention de solliciter la cession, trente jours au moins avant d'adresser sa demande au register du bureau des terres de l'Etat. La preuve que cet avis a été publié devra être faite au registre du bureau des terres de l'Etat, au moment de l'enregistrement de la demande. La personne qui l'aura faite déclarera sous serment devant le register ou le greffier d'une cour archives, qu'elle est chef de famille, ou qu'elle est âgée de vingt ans ou plus, et qu'elle sollicite une cession de terre pour son usage et bénéfice exclusif ; qu'elle ne veut de cette terre que pour l'exploiter et la cultiver réellement, et non, directement ou indirectement, pour l'usage et le bénéfice d'aucune autre personne. Quand cette déclaration faite sous serment aura été enregistrée, avec l'affirmation assermentée de deux témoins dignes de foi que la terre dont la cession est sollicitée est propre à la culture et convenable pour un établissement, et aures que les honoraires exigés par la loi auront été réglés, le pétitionnaire recevra la quantité de terre spécifiée. Il est bien entendu que s'il résulte de serment d'un témoin ou de plusieurs témoins dignes de foi, que la terre indiquée n'est pas propre à la culture ni à un établissement, le register refusera d'en faire la cession. Il est bien entendu, en outre, qu'aucune patente pour la dite terre ne sera émise avant l'expiration de cinq ans à partir de l'acte de cession. Si à l'expiration de ce temps, ou à quelque moment que ce soit dans les cinq années qui suivront, la personne ayant sollicité la cession (ou, si elle est morte, ses héritiers légaux) prouve par deux témoins dignes de foi qu'elle a résidé sur la terre et qu'elle l'a cultivée pendant une période de cinq années après la date du serment qu'elle aura prêté, comme il est dit précédemment, et qu'elle déclare en outre sous serment qu'elle n'en a aliéné aucune partie, alors, si elle est à ce moment citoyen de l'Etat, elle aura droit à une patente. Il est bien entendu aussi que, dans le cas où le père et la mère mourraient, laissant un jeune enfant ou des enfants au-dessous de vingt-un ans, les droits de ces derniers passeront aux dite enfants, et l'exécuteur, l'administrateur ou le tuteur pourront, dans les deux ans qui suivront la mort du parent survivant, conformément aux lois de l'Etat, vendre la dite terre au profit des dits enfants, et pour nul autre motif. L'acquéreur possédera par le fait de la vente un titre qui lui assurera droit à une patente de l'Etat, après avoir réglé les frais et le prix de la terre, tels qu'ils sont fixés par la loi.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., que le register des terres publiques tiendra note de toutes ces demandes sur les *track books* et mappes de son bureau ; il tiendra un registre de toutes les entrées *entries* de terre faites par lui, et en fera rapport à l'un rapport avec les preuves à l'appui.

Sec. 4.—Il est de plus décrété, etc., Qu'aucune terre acquise en vertu des dispositions de la présente loi ne pourra être saisie pour une dette quelconque du consommateur contractée avant l'émission de la patente.

Sec. 5.—Il est de plus décrété, etc., que si un an après l'enregistrement du serment ci-dessus, ainsi que l'exige la section 2 de cette loi, et avant l'expiration des cinq années mentionnées dans la dite section, il est prouvé au register du bureau des terres, après avis donné au cessionnaire, que la personne ayant fait ce serment a abandonné la terre qui lui avait été cédée, ou a négligé de s'y établir et de donner des preuves de son intention de la cultiver, l'entrée *(entry)* sera cancellée et la terre retournera à l'Etat.

Sec. 6.—Il est de plus décrété, etc., Que nul ne pourra acquérir plus d'un quart de section de terre, en vertu des dispositions de cette loi ; mais rien, dans la loi, ne devra être interprété de manière à contrarier en aucune façon les droits actuels de préemption, ou à y porter atteinte. Tout individu ayant enregistré sa demande pour un droit de préemption avant le vote de la présente loi, participera aux privilèges qu'elle accorde.

Sec. 7.—Il est de plus décrété, etc., Que rien dans cette loi ne sera interprété de manière à empêcher une personne quelconque qui s'est prévalue des avantages de la 16ème section de cette loi de payer le minimum du prix, ou le prix réduit, pour la quantité de terre concédée, à une époque quelconque avant l'expiration de cinq ans, et d'obtenir une patente de l'Etat, comme dans les autres cas prévus par loi, en prouvant qu'elle s'est établie sur la terre concédée et qu'elle l'a cultivée, ainsi que le veulent les lois actuelles accordant des droits de préemption.

Sec. 8.—Il est de plus décrété, etc., Que tous les serments requis par cette loi seront enregistrés par le register du Bureau des terres dans un livre qu'il tiendra à cet effet, et s'il est prouvé devant une cour de juridiction compétente qu'un de ces serments est faux et frauduleux, la personne qui l'aura prêté sera soumise aux pénalités édictées contre le parjure.

Sec. 9.—Il est de plus décrété, etc., Que toute loi ou partie de loi incompatible avec les dispositions de la présente, est et demeure rappelée.

Sec. 10.—Il est de plus décrété, etc., Que cette loi aura tout son effet dès qu'elle aura été votée.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 11 juillet 1888.

FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverdeur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme à l'original.

JOS. GENELIN,
Assistant Secrétaire d'Etat.

Deux combles pour finir :

Le comble de l'audace pour un chirurgien :

—Vouloir extirper le cancer du socialisme.

Le comble du sang-froid pour un dentiste :

—Poser un râtelier dans une bouche à feu.

FEUILLETON.

(Bon nombre de nos lecteurs nous ayant écrit qu'ils laissaient s'accumuler plusieurs chapitres du feuilleton pour les lire à la fois, mais qu'il leur arrivait souvent d'en égarer quelques uns, nous nous sommes décidés à reproduire, le lundi matin, tout ce qui aura paru pendant la semaine du roman en cours de publication. Pour leur être agréables, nous veu ons résolu de leur faire parvenir désormais l'*Abeille* le lundi.)

Pauvre Petiote

Par Paul d'Aigremont.

PREMIÈRE PARTIE.

La Recluse de Brienne.

CHAPITRE I.

L'INCONNUE.

—Suite—

Plus bas, au milieu de nouvelles larmes, de larmes silencieuses et lentes qui brisaient le cœur plus que des sanglots, elle ajouta :

—Les morts ne reviennent pas !....

Catherine Marchand, Sérante, en présence de cette enfant douce et hautaine, d'une indéfinissable timidité, n'osa point insister.

Elle lui procura seulement des étoffes, des dentelles, des broderies, et Mme Lambert, à mesure que sa grossesse avançait et devenait plus apparente, se mit à confectionner elle-même les objets destinés à l'ange attendu.

Il sembla alors à la paysanne que la tristesse de la jeune femme diminuait un peu ; que sa douleur devenait toujours profonde, devenait moins aiguë, et s'éclaircissait sous l'aile d'or de l'espérance.

Cependant sa pâleur augmentait, sa lourdeur devenait pénible, et la marchait avec une grande difficulté.

—Madame devrait faire un peu d'exercice lui dit un jour Catherine, autrement ses couches seront pénibles.

Mme Lambert eut un mouvement d'épaules qui signifiait : l'on n'importe !...

—Et le petit? insista la vieille paysanne.

Un nuage rose monta à la joue de la jeune veuve.

Depuis, en effet, quelques ses entrailles avait remué pour cette douce fleur de vie. Mme Lambert avait senti son cœur s'éveiller et battre pour le pauvre orphelin. Le petit !.... Oui, Catherine avait raison, elle avait maintenant un devoir qu'elle comprenait et qui lui était doux ; elle se sentait plus forte, plus heureuse, un mort, elle se devait au vivant qu'il lui avait laissé.

Elle descendit alors au jardin et fit quelques pas autour de la pelouse.

Mais marcher en rond dans le même petit espace, espace vaste-rond, ne tarda pas à la fatiguer horriblement.

Une grande lassitude la prit tout à coup, tandis que ses voilant ses yeux, et que elle s'assoyait, sans avoir empourpré ses joues pâles, la faisant chancéler.

—Si nous allions jusqu'à la forêt ? lui demanda la paysanne ; l'air pur des bois vous rendrait des forces.

Et comme Mme Lambert faisant un mouvement de tête :

—Oh ! reprit-elle et vous !... dit Catherine.

Malgré son instinctive réserve, la jeune femme, peu à peu, s'était laissé toucher par le dévouement, l'affection et les soins du jeune Jules prodiguant son humble compagne.

Cette femme honnête, dont la vie modeste et pure, après s'être écoulée dans le travail, avait eu pour récompense l'affreuse catastrophe qui l'avait privée de son mari et de son fils, inspirait à la jeune veuve une sympathie faite de reconnaissance et d'estime.

Par elle, Mme Lambert se laissait songer et quelquefois gronder.

Ainsi qu'elle avait coutume à descendre au jardin, elle y descendit quelques jours après, à aller jusqu'à la forêt, accompagnée de Catherine Marchand et appuyée sur elle.

Les femmes du village qui ne l'avaient jamais vue qu'à l'église, agenouillée et pleurant sous ses voiles, s'étonnaient d'abord en peu ; mais Catherine leur ayant raconté à quel point était ébranlée la santé de la pauvre veuve, un sentiment nouveau de pitié et de discrétion envahit leur cœur et les fit taire.

Elles allaient donc chaque jour, toutes les deux, quand le temps le leur permettait, s'asseoir dans la forêt, et respirer l'air pur des bois.

Elles avaient trouvé une petite mare aux eaux dormantes d'une végétation menue et fraîche, et Mme Lambert, qui trouvait l'endroit charmant, l'avait prononcé pour but de ses excursions.

Elle avait d'abord voulu rester voilée, même sous les hautes futaies désertes du bois ; mais, comme elles ne rencontraient jamais personne, la jeune femme s'enhardit, elle releva d'abord le crêpe épais sous lequel elle étouffait, puis elle enleva même son chapeau.

C'était presque toujours le matin, de très bonne heure, que Mme Lambert sortait avec Catherine Marchand.

Elles s'engageaient d'abord dans un petit chemin découvert qui leur permettait de respirer l'air pur des grands espaces infinis, et de contempler le calme paisible du jeune ange adorait.

A mesure que le soleil montait à l'horizon, les senteurs des bois, les champs, les prés devenaient plus âpres et plus pénétrantes ; le firmament, clair et limpide, ressemblait à une immense voile d'un bleu intense, légère et transparent ; au loin, quelques peupliers épars au bord des sources se balançaient sous les brises fraîches.

Le paysage n'avait ni une grande étendue, ni une grande variété, mais, tel qu'il était, avec sa paix profonde, ses odeurs saines, ses grands arbres, le frissonnement de vie qui s'échappait de sa nature féconde, il dégageait un recueillement infini, une sécrète joie, une espérance point définie, mais réelle, qui impressionnait la jeune femme, et, malgré elle, la fortifiait.

Quand elle avait assez contemplé ce calme et savoré tablent qu'elle aimait, elle entrait sous la forêt où elle allait se reposer quelques heures à l'ombre des hautes futaies. Assise sous un ormeau immense, au tronc recouvert de mousse, aux branches pendantes, elle se laissait de nouveau prendre doucement à la paix souveraine qui enchantait la fraîcheur, la clairtère, un charme profond qui l'isolait du reste du monde.

Tandis qu'une lueur plus rose colorait sa joue pâle, que dans ses veines le sang coulait plus riche et plus chaud, son âme blessée se rouvrait lentement, oubliait le passé pour regarder l'avenir.

Il lui semblait que, dans sa vie brisée et à jamais obscure, une lumière allait se faire, une lumière douce qui effacerait les douils passés, ainsi que sur la petite mare verte, immobile devant elle, les rayons tombés du ciel, entre les branches enlacées des chênes séculaires, mettaient, de loin en loin, de larges moires d'argent lumineuses et étincelantes.

Une après-midi, Mme Lambert était encore plus apaisée et plus tranquille qu'à l'ordinaire.

Le gai soleil d'été faisait, partout autour d'elle, danser sa lumière d'or ; la forêt toute fleurie embaumait, l'herbe venue sous les grands arbres, ressemblait à un tapis de velours étoilé de mille fleurettes d'août ; dans la mousse, sur les buissons, les légè s papillons blancs, semblables à des feuilles de roses-thé roulées dans l'air par la brise, se posaient, les effleurant à peine.

La jeune femme était étendue aux côtés de Catherine, ne parlant pas, les yeux mi-clos, sentant sur son visage les invisibles caresses d'un vent tiède et doux, se laissant envahir par la paix mystérieuse et bienfaisante qui l'environnait, quand, tout à coup, elle entendit marcher à quelques pas d'elle.

Aussitôt, malgré sa lourdeur embarrassante, Mme Lambert se trouva debout, l'air inquiet, l'œil fixé, la narine frémissante.

—Qui est là ? demanda-t-elle à Catherine effrayée de son émotion.

—Je vais voir, dit la paysanne.

Elle se précipita en effet vers les massifs d'où le bruit était venu.

Au bout de quelques secondes, elle était de retour auprès de Mme Lambert.

Celle-ci avait déjà repris son chapeau et balancé son voile.

—Ce n'est rien, dit la vieille servante.

—Il y avait cependant quelqu'un ?

—Oui, un garde-chasse, sans doute, qui s'est pâmé dans la matinée.

—Vous avez vu son visage ?

—Non, madame, mais j'ai reconnu sa tournure et ses habits de velours vert. C'est Mathurin Carbonneau, un garde de M. le baron Nathan, le riche banquier à qui ces bois appartiennent.

—Etes-vous bien sûre que ce soit réellement Mathurin Carbonneau ?

Catherine hésita légèrement.

—Dame ! dit-elle, je le crois.

Mme Lambert se dirigea aussitôt vers le sentier qui conduisait au village.

Elle paraissait fort émue, son sein haletait.

—Allons-nous-en, dit-elle, rentrons chez nous au plus tôt....

Quarante-huit heures se passèrent. Elle ne voulut plus sortir.

Le matin du troisième jour, le facteur sonna à la porte de la petite maison et donna une lettre.

—Pour madame Lambert ! dit-il.

C'était la première fois qu'il apportait quelque chose à la jeune femme depuis cinq mois qu'elle était dans le pays.

Elle devint très pâle lorsque Catherine lui remit l'enveloppe, et tout d'abord elle fit mine de la refuser.

Mais une réflexion sans doute la retint car elle prit la lettre et la lut.

Sa pâleur augmenta.

La paysanne qui rangeait dans la chambre, tout en veillant sur elle du coin de l'œil, vit qu'une grande agitation l'étreignait.

—Catherine ? demanda-t-elle tout à coup.

—Madame !

—Aucun inconnu ne vous a interrogée sur moi compte ?

—Non, madame, personne.

—Dans le village on n'a point reçu d'étrangers questionnant sur moi ?

—Je ne l'ai pas entendu dire, non, madame ; mais, si madame le désire, je pourrais m'en informer.

Une lutte parut s'engager dans l'esprit de la jeune femme.

—Non, dit-elle enfin, c'est inutile.

Elle retomba plus que jamais dans ses longues méditations silencieuses.

Quelques jours après, une nouvelle lettre arriva.

Cette fois-ci une expression violente de colère anima les traits fatigués de Mme Lambert.

Sans la lire, elle la froissa dans ses doigts et la jeta loin d'elle.

La tête appuyée sur le dossier de sa chaise longue, livide, le sourcil froncé, sans et la narine dilatée, elle parut rêver en proie à un profond sentiment de rancune, peut-être même d'indignation.

—Le misérable !..... balbutia-t-elle ; il ose encore !....

—Ah ! ma sœur bien-aimée, si ce n'était pour toi, comme je saurais bien prendre une décision !....

Un léger craquement lui fit tourner la tête.

Catherine Marchand était devant elle. La vieille femme avait elle entendu les paroles de la malade ?

Ce n'était pas probable ; la physionomie de la paysanne était restée immobile, et les mots dits par Mme Lambert étaient à peine sortis de ses lèvres mi-closes.

—Catherine, ordonna-t-elle en essayant de surmonter l'émotion qui l'agitait encore, ramassez cette petite boule de papier qui a roulé là-bas, contre l'armoire à glace.

La paysanne obéit.

—Bien, dit la jeune femme ; maintenant donnez-moi des bougies de la chemin.

Quand la flamme brûla, Mme Lambert se leva péniblement et brûla la lettre qu'elle avait déjà lue afin que la combustion fût plus facile, mais sans la lire. Puis elle brûla de la même façon la première qu'elle avait reçue quelques jours auparavant.

Catherine la regardait faire, les yeux brillants de curiosité, mais n'osant rien en moi, tant était grand le respect qu'elle avait pour la jeune femme.

Cependant, Mme Lambert ne l'avait point renvoyée et avait brûlé les lettres en sa présence ; la paysanne espérait qu'elle irait plus loin, qu'elle parlerait.

Il n'en fut rien.

Quand les deux papiers ne furent plus qu'un amas de cendres noires, sur lesquelles couraient encore, ainsi que des lettes et subtilies salamandres, de longues traînées rouges, Mme Lambert regagna sa chaise et s'y étendit avec une grande expression de lassitude et d'ennui.

Puis, peu à peu, ses yeux se fermèrent l'ombre de ses longs cils forma une raie noire sur la pâleur mate des joues, la bouche rêve-ce dans une expression de douleur indéfinie qui ne lui était pas naturelle, se détendit et reprit l